

## Séance ordinaire du 22 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, et le 22 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents :** MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - JOLY Christian - TATON Pascal - VÉLON Guillaume  
Mmes JOUVENT Claire - PACCOUD Karine - PERRETANT Delphine

**Excusées :** Mmes BOYER Frédérique (pouvoir à Mme PACCOUD Karine), JOSSERAND Yolande (pouvoir à M. TATON Pascal) et LETOURNEAU Adeline (pouvoir à M. VÉLON Guillaume)

### **Absent :**

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

---

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15/02/2018.
2. Vote des Comptes Administratifs 2017 : Assainissement et Commune.
3. Vote des Comptes de Gestion 2017 de la trésorerie : Assainissement et Commune.
4. Affectation des résultats.
5. Vote des budgets primitifs 2018 : Assainissement et Commune.
6. Vote du taux des taxes locales.
7. Participation à l'assainissement collectif : Vote de la taxe de raccordement et de la taxe d'assainissement.
8. Vote des subventions communales 2018.
9. Numérotation des voies : Cartes de changement d'adresse.
10. Ressources Humaines :
  - Renouvellement contrat Christelle BOUJON.
  - Emploi saisonnier pour fleurissement.
11. PLU : Réunion avec les Personnes Publiques Associées et réunion publique.
12. Recensement 2018.
13. Mise en sommeil du comité des fêtes.
14. Questions et informations diverses

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

---

Objet de la délibération

Vote du Compte Administratif 2017 : Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme PACCOUD Karine, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Mr SALLET Jacques, Maire, après s'être fait fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Investissement       |                       | Fonctionnement       |                       | Ensemble             |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          |                      | 66 334,46 €           |                      |                       | 22 595,59 €          | 66 334,46 €           |
| Opérations de l'exercice    | 32 633,22 €          | 29 242,40 €           | 46 011,46 €          | 62 686,05 €           | 78 644,68 €          | 91 928,45 €           |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>32 633,22 €</b>   | <b>95 576,86 €</b>    | <b>46 011,46 €</b>   | <b>62 686,05 €</b>    | <b>101 240,27 €</b>  | <b>158 262,91 €</b>   |
| Résultats de clôture        |                      | 62 943,64 €           |                      | 16 674,59 €           | 0,00 €               | 57 022,64 €           |
| Restes à réaliser           |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>32 633,22 €</b>   | <b>95 576,86 €</b>    | <b>46 011,46 €</b>   | <b>62 686,05 €</b>    | <b>101 240,27 €</b>  | <b>158 262,91 €</b>   |
| <b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> |                      | <b>62 943,64 €</b>    |                      | <b>16 674,59 €</b>    |                      | <b>57 022,64 €</b>    |

2° Constate, pour la comptabilité, les identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Objet de la délibération

Vote du Compte de Gestion 2017 de la trésorerie : Assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les documents présents,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet de la délibération  
Affectation du résultat Assainissement

|  |              |            |                    |                                |                    |               |
|--|--------------|------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|---------------|
| Le conseil municipal réuni sous la présidence de   |              |            |                    | Monsieur Jacques SALLET, Maire |                    |               |
| Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice  |              |            |                    | 2017                           |                    |               |
| Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement   |              |            |                    | 2017                           |                    |               |
| Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :   |              |            |                    |                                |                    |               |
|  | RESULTAT     | VIREMENT A | RESULTAT DE        | RESTES A                       | SOLDE DES          | CHIFFRES A    |
|  | CA           | LA SF      | L'EXERCICE         | REALISER                       | RESTES A           | PRENDRE EN    |
|  | 2016         |            | 2017               | 2017                           | REALISER           | COMPTE POUR   |
|  |              |            |                    |                                |                    | L'AFFECTATION |
|  |              |            |                    |                                |                    | DE RESULTAT   |
|  |              |            |                    | Dépenses                       |                    |               |
| INVEST   | 66 334,46 €  |            | -3 390,82 €        |                                |                    | 62 943,64 €   |
|  |              |            |                    | Recettes                       |                    |               |
| FONCT  | -22 595,59 € |            | 16 674,59 €        |                                |                    | -5 921,00 €   |
| Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, |              |            |                    |                                |                    |               |
| Décide d'affecter le résultat comme suit :   |              |            |                    |                                |                    |               |
| <b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>   |              |            | <b>31/12 /2017</b> |                                | <b>57 022,64 €</b> |               |
| <b>Affectation obligatoire :</b>   |              |            |                    |                                |                    |               |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)  |              |            |                    |                                |                    |               |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |              |            |                    |                                |                    |               |
| Report en investissement sur le 001  |              |            |                    |                                |                    | 62 943,64 €   |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   |              |            |                    |                                |                    |               |
| Total affecté au c/ 1068 :   |              |            |                    |                                |                    |               |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>  |              |            | <b>31/12 /2017</b> |                                | <b>-5 921,00 €</b> |               |
| Déficit à reporter (ligne 002)   |              |            |                    |                                |                    |               |

Objet de la délibération  
Vote du budget primitif 2018 : Assainissement.

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

. Section de fonctionnement : 43 331 €, ce qui retrace toutes les dépenses et les recettes de gestion courante ;

. Section d'investissement : 208 970,64 €, ce qui présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## Le Conseil Municipal,

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 15/02/2018,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Vu le projet de budget primitif,

et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement tel que présenté.

Objet de la délibération

### Vote du Compte Administratif 2017 : Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme PACCOUD Karine, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr SALLET Jacques, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Investissement       |                       | Fonctionnement       |                       | Ensemble             |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | 128 733,58 €         |                       |                      | 107 304,04 €          | 128 733,58 €         | 107 304,04 €          |
| Opérations de l'exercice    | 143 094,10 €         | 289 755,62 €          | 436 907,45 €         | 515 956,88 €          | 580 001,55 €         | 805 712,50 €          |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>271 827,68 €</b>  | <b>289 755,62 €</b>   | <b>436 907,45 €</b>  | <b>623 260,92 €</b>   | <b>708 735,13 €</b>  | <b>913 016,54 €</b>   |
| Résultats de clôture        |                      | 17 927,94 €           |                      | 186 353,47 €          | 0,00 €               | 168 425,53 €          |
| Restes à réaliser           | 64 497,00 €          |                       |                      |                       | 64 497,00 €          |                       |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>336 324,68 €</b>  | <b>289 755,62 €</b>   | <b>436 907,45 €</b>  | <b>623 260,92 €</b>   | <b>773 232,13 €</b>  | <b>913 016,54 €</b>   |
| <b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> | <b>-46 569,06 €</b>  |                       | <b>0,00 €</b>        | <b>186 353,47 €</b>   |                      | <b>139 784,41 €</b>   |

2° Constate, pour la comptabilité, les identité de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Objet de la délibération

### Vote du Compte de Gestion 2017 de la trésorerie : Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les documents présents,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet de la délibération

Affectation du résultat Commune

|  |               |                                |                    |             |                     |                     |
|--|---------------|--------------------------------|--------------------|-------------|---------------------|---------------------|
| Le conseil municipal réuni sous la présidence de   |               | Monsieur Jacques SALLET, Maire |                    |             |                     |                     |
| Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice  |               |                                |                    |             |                     | <b>2017</b>         |
| Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement   |               |                                |                    |             |                     | <b>2017</b>         |
| Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :   |               |                                |                    |             |                     |                     |
|  | RESULTAT      | VIREMENT A                     | RESULTAT DE        | RESTES A    | SOLDE DES           | CHIFFRES A          |
|  | CA            | LA SF                          | L'EXERCICE         | REALISER    | RESTES A            | PRENDRE EN          |
|  | <b>2016</b>   |                                | <b>2017</b>        | <b>2017</b> | REALISER            | COMPTE POUR         |
|  |               |                                |                    |             |                     | L'AFFECTATION       |
|  |               |                                |                    |             |                     | DE RESULTAT         |
|  |               |                                |                    | Dépenses    |                     |                     |
| INVEST   | -128 733,58 € |                                | 146 661,52 €       | 64 497,00 € |                     | -46 569,06 €        |
|  |               |                                |                    | 0,00 €      |                     |                     |
| FONCT  | 318 937,62 €  | 211 633,58 €                   | 79 049,43 €        | Recettes    |                     | 186 353,47 €        |
| Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, |               |                                |                    |             |                     |                     |
| Décide d'affecter le résultat comme suit :   |               |                                |                    |             |                     |                     |
| <b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>   |               |                                | <b>31/12 /2017</b> |             | <b>204 281,41 €</b> |                     |
| <b>Affectation obligatoire :</b>   |               |                                |                    |             |                     |                     |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)  |               |                                |                    |             |                     | <b>46 569,06 €</b>  |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |               |                                |                    |             |                     |                     |
| Report en investissement sur le 001  |               |                                |                    |             |                     | <b>17 927,94 €</b>  |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   |               |                                |                    |             |                     | <b>139 784,41 €</b> |
| Total affecté au c/ 1068 :   |               |                                |                    |             |                     |                     |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>  |               |                                | <b>31/12 /2017</b> |             |                     |                     |
| Déficit à reporter (ligne 002)   |               |                                |                    |             |                     |                     |

Objet de la délibération

Vote du budget primitif 2018 : Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

. Section de fonctionnement : 598 076.91 €, ce qui retrace toutes les dépenses et les recettes de gestion courante ;

. Section d'investissement : 492 622.62 €, ce qui présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 15/02/2018,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Vu le projet de budget primitif,

et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif Commune tel que présenté.

Objet de la délibération

Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Communes doivent voter les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Il mentionne qu'il n'a pas encore reçu l'état de notification n°1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales pour 2018 et pré rempli par les services fiscaux.

Il souligne que le budget principal proposé de 2018 a été équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal estimé à 215 000 €.

- que la Commune entend poursuivre ses programmes d'équipement sans augmenter la pression fiscale.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018, soit :

|                           |   |         |
|---------------------------|---|---------|
| . Taxe d'habitation       | : | 13.10 % |
| . Taxe foncière bâtie     | : | 12.37 % |
| . Taxe foncière non bâtie | : | 43.68 % |

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les Services Fiscaux de l'Etat.

- Charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

---

Objet de la délibération

Participation à l'assainissement collectif : Vote de la taxe de raccordement et de la taxe d'assainissement.

Lors de l'élaboration du budget, il a été remarqué que le budget assainissement ne se suffit pas à lui seul et a besoin, pour s'équilibrer, d'être abondé par le budget communal.

La taxe de raccordement est due au moment du raccordement au réseau et la taxe d'assainissement est liée à la consommation d'eau et au rejet dans les installations communes.

La taxe d'assainissement est décomposée en un montant forfaitaire pour une consommation de 120 m3 et en un montant au m3 d'eau consommé.

Actuellement, la taxe de raccordement est de 3 000 € et pour la taxe liée à la consommation d'eau, le forfait pour 120 m3 est de 60 € et la taxe au m3 d'eau consommé est de 0.61 € HT. Le prix de revient du mètre cube d'eau consommé est de 1.11 €.

Un comparatif des taxes appliquées dans les communes voisines a été communiqué.

M. le Maire précise que la compétence ira à la CA3B en 2019. Il propose d'augmenter uniquement la part au m3 de 0,10 € et donc de passer de 0,61 € à 0,71 € le m3, soit 12€ d'augmentation sur l'année pour un ménage qui consomme 120 m3 sur une année.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer ou non sur la revalorisation de la taxe de raccordement et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité et à compter du 01/04/2018 de :

- Maintenir la taxe de raccordement à un montant de 3000 €
- Maintenir la part forfaitaire de la taxe d'assainissement à un montant de 60 € pour 120 m3
- Porter la taxe d'assainissement au m3 consommé à un montant de 0,71 €

Soit un prix de revient de 1,21 € le m3.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

Objet de la délibération

Vote des subventions communales 2018

Les élus devront se prononcer sur les demandes de subventions demandées par les associations communales, les organismes de formation et quelques organismes extérieurs. Monsieur le Maire en donne la liste. Mme PACCOUD précise qu'un courrier a été adressé aux associations pour les informer du délai à respecter pour effectuer leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Arrête la liste des demandes de subventions sollicitées par les associations communales et les divers organismes de formation ou extérieurs et en fixe le montant, à savoir :

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| * Ain'Pact 3 Moulins :           | 100 €   |
| * Amicale des Sapeurs-Pompiers : | 680 €   |
| * Ateliers Créatifs :            | 100 €   |
| * Amicale des Retraités :        | 100 €   |
| * Comité du fleurissement :      | 300 €   |
| * Donneurs de Sang :             | 140 €   |
| * FNACA                          | 100 €   |
| * Foyer rural des jeunes         | 2 100 € |
| * La Fraternelle :               | 100 €   |
| * Les Bad Kop's :                | 100 €   |
| * Société de Chasse :            | 100 €   |
| * Sou des Ecoles 2SJLM :         | 100 €   |
| * Union Musicale :               | 420 €   |
| * Union Sportive Haute Bresse :  | 100 €   |
| * CECOF CAF Ambérieu :           | 60 €    |
| * CFA BTP Bourg en Bresse :      | 30 €    |
| * MFR :                          | 60 €    |
| * SPA Mâcon :                    | 640 €   |
| * ONAC :                         | 30 €    |
| * Fonds de solidarité logement : | 225 €   |

Soit un montant total de 5 585 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la liste ainsi établie.

M. le Maire informe de la création d'une nouvelle association ABCDE (Association Bressane Citoyenne de Débats et d'Echanges) sur Montrevel-en-Bresse. L'Association demande le soutien des communes à leur activité qui consiste à promouvoir la rencontre et le débat citoyen à partir des préoccupations et enjeux locaux, régionaux, nationaux et internationaux, par différents moyens : conférences, débats, projection de films, spectacles.

---

Objet de la délibération

Numérotation des voies : Cartes de changement d'adresse

M. CAVILLON fait le point sur la distribution des plaques aux permanences. Des attestations ont été refaites. Les employés communaux ont posé les numéros des logements de l'ancienne cure et vont s'organiser pour la pose des plaques de rues et bâtiments communaux dans la semaine.

Deux administrés contestent le choix de la voie qui leur a été attribuée. Des demandes d'ajout de numéro et d'un numéro unique au lieu de deux ont également été formulées. Une remarque a été faite sur l'absence de panneau à toutes les intersections.

La Poste demande le règlement d'une redevance pour pouvoir octroyer 5 cartes par personnes dans le cadre de la numérotation des voies. M. le Maire précise qu'il convient de décider si la commune cotise pour l'achat de carte de signalement de changement d'adresse.



Le Conseil Municipal vote contre l'acquiescement de cette redevance à l'unanimité.

M. CHUNIAUD demande si les panneaux de direction des hameaux doivent être laissés ou enlevés. M. CAVILLON signale que deux poteaux ont été volés à Haute-Serve.

M. le Maire demande comment les plaques restantes peuvent être distribuées. La décision du mode de distribution de celles-ci reste en suspens.

M. le Maire propose qu'une carte de la commune soit établie pour répertorier l'ensemble des voies et leurs longueurs respectives, ceci dans le but d'avoir la longueur totale de la voirie communale. Cette longueur est une donnée qui rentre dans le calcul de certaines dotations.

---

Objet de la délibération

Renouvellement contrat Christelle BOUJON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'engagement de droit public de Madame BOUJON DUBOIS Christelle va arriver à expiration au 10 avril 2018.

Son emploi d'agent d'entretien devant être reconduit et Madame BOUJON DUBOIS donnant satisfaction, Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte de renouveler à compter du 10/04/2018 le contrat d'engagement de Madame BOUJON DUBOIS Christelle en tant qu'agent technique contractuel pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois,

- autorise Monsieur le Maire à établir et signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

Objet de la délibération

Emploi saisonnier pour fleurissement

Monsieur le Maire suggère l'emploi d'un adjoint technique du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018 pour aider le comité du fleurissement. M. le Maire propose un contrat pour 17 h 30 par semaine sur la base du SMIC. L'agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial indice brut : 347 - indice majoré : 325, soit un salaire brut de 761,48 € et un salaire net de 609,18, pour un coût total de 6 470,92 €, charges comprises, pour la collectivité et pour la période.

M. le Maire lit le courrier du Comité de Fleurissement reçu le 28 février 2018. Mme PACCOUD précise que le comité de fleurissement régional passera visiter la commune cette année dans le cadre de la notation des communes labellisées.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir Délibéré,

- accepte de recruter un adjoint technique contractuel à l'échelon 1 – IB : 347 – IM : 325, du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 octobre 2018 à raison de 17 h 30 par semaine,

- autorise Monsieur le Maire à établir et signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

#### PLU : Réunion avec les Personnes Publiques Associées et réunion publique

M. VÉLON présente le compte rendu de la réunion des PPA. Les zones industrielles ont été recadrées, c'est désormais une compétence de la Communauté d'agglomération. Les entreprises et artisans doivent être précisés individuellement pour permettre la reconstruction et donc la poursuite de leur activité en cas de sinistre.

Plusieurs incohérences ont été remarquées, en matière d'environnement, de zonage, de changement de destination... entre Mosaïque Environnement et l'Atelier du Triangle.

Les projets bioclimatiques priment sur les indications du règlement et donnent la possibilité de déroger à celui-ci.

Toutes ces remarques provoquent un décalage de la date d'arrêt projet pour le Conseil Municipal du 17 mai 2018. Par contre cela n'a pas d'impact sur la période de consultation des PPA prévue entre juin et août 2018 et l'enquête publique en septembre-octobre. En principe elles n'auront pas d'impact non plus sur la validation finale du PLU prévue au Conseil Municipal du 6 décembre 2018.

---

#### Recensement 2018

M. JOSSERAND étant excusée, le compte-rendu sur le recensement de 2018 est ajourné.

---

#### Mise en sommeil du comité des fêtes

M. le Maire informe l'assemblée que le comité des fêtes n'a plus de bureau, il a été décidé d'une mise en sommeil pendant un an. L'organisation des trois manifestations organisées initialement par le Comité des fêtes ; fête patronale, du 15 août et Beaujolais nouveau, est proposée aux autres associations de la commune. Si la reprise de la fête patronale n'est assurée par aucune association, M. le Maire demande si la commune envisage de reprendre l'organisation du tirage du feu d'artifice.

La caisse frigorifique appartient au comité des fêtes, les locations étaient gérées par ce dernier. La question est de savoir si la gestion de la location de la caisse frigo peut être reprise par la commune ; les membres du conseil municipal considèrent qu'il ne lui appartient pas de gérer la location de ce matériel.

---

#### Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

\* du courrier des conscrits de St Jean pour une demande de remise des frais de chauffage pour le banquet des classes ;

- \* du rapport annuel de la STEP concernant le fonctionnement de la station d'épuration et des différentes valeurs de charges hydrauliques et organiques ;
- \* des problèmes d'évacuation des toilettes des logements nord de la cure dus à des blocs de tartre ;
- \* du mail de la gendarmerie de Saint-Trivier-de-Courtes concernant une action de Police de Sécurité du Quotidien et de la nomination d'un référent par commune, l'adjudant HETIER, avec la mise en place de rencontres mensuelles ;
- \* du courrier de la SEMCODA concernant la libération d'un logement à Mons, par M. BON ;
- \* de l'assemblée générale de la Croix Rouge le 28 avril 2018 ;
- \* de l'invitation de la Fraternelle à l'inauguration du tableau Saint-Jean-Baptiste à l'église le vendredi 23 mars 2018 ;
- \* de la remise des prix du Comité Départemental du fleurissement le 24 mars 2018 à Oyonnax et de la remise du Label du Comité Régional de Fleurissement ;
- \* du concert de l'Ecole de Musique le 24 mars 2018 à la salle des fêtes ;
- \* de l'invitation au lancement de la saison culturelle du Département de l'Ain "Culture et Co" le jeudi 29 mars 2018 ;
- \* de l'invitation à une soirée débat "Parlons Europe" le jeudi 29 mars 2018 à 20 h 30 à Saint-Etienne-du-Bois ;
- \* de l'invitation à l'inauguration de l'exposition "Savoir-faire et passion des métiers d'art" dans le cadre des journées européennes des métiers d'art ;
- \* des brochures de sport nature 01 ;
- \* de l'essai de tracteurs et d'un rendez-vous avec les commerciaux ;
- \* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 19 avril 2018 à 20 h 30

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.